



BULLETIN DE PARTENARIAT HÉBERGEMENT 2025

A remplir et nous retourner signé en même temps que la convention de partenariat et les CGU Apidae (si jamais retournées) et le RIB

ENTRE

L'Office de Tourisme des Monts du Genevois (OTMDG / ex. Monts de Genève), Haute-Savoie France, Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), Place de la Gare, 74100 Annemasse représenté par Carole INCANDELA, Directrice.

ET

Raison sociale de l'établissement : _____

Numéro de SIRET : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____

Adresse du site (si différente du siège social) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

CONTACT REFERENT POUR LES ECHANGES AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Nom prénom et fonction : _____

Téléphone (ligne directe) : _____ Portable : _____

E-mail : _____

PARTENARIAT POUR L'ANNÉE 2025. COCHER LES CASES CORRESPONDANTES

	CATEGORIE	NOM COMMERCIAL	TARIF HT
Activité principale	<input type="checkbox"/> Hébergement professionnel (*) <input type="checkbox"/> Hébergement non professionnel (*)	= €

	CATEGORIE	NOM COMMERCIAL	TARIF HT
<input type="checkbox"/> Activité complémentaire 1 (**)	<input type="checkbox"/> Restaurant <input type="checkbox"/> Bar / salon de thé / snacking	= €
<input type="checkbox"/> Activité complémentaire 2 (**)	<input type="checkbox"/> Restaurant <input type="checkbox"/> Bar / salon de thé / snacking	= €

	Option supplémentaire	TARIF HT
Club Affaires (***)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	= €

TOTAL HT	= €
TVA 20% (à rajouter)	= €
TOTAL TTC	= €

() Sont considérées comme hébergements professionnels les : hôtels, résidences de tourisme, campings. Sont considérés comme hébergements non professionnels les : meublés, gîtes, chambres d'hôtes.*

*(**) Chaque activité complémentaire (à la même adresse ou non) entraîne l'ajout d'une option à 30€ HT.*

*(***) L'option Club Affaires s'adresse aux prestataires dont l'offre s'adapte au tourisme d'affaires (team building, soirée d'entreprise, repas d'affaires, journée d'étude, espace de travail, etc.). Celui-ci permet la valorisation de tous les équipements d'accueil de groupe (salle de réunion, location d'équipement) ainsi que des activités listées ci-dessus qui répondent à une offre d'affaires. Ce supplément entraîne l'ajout d'une option à 100€ HT.*

Par la signature de ce bulletin de partenariat, vous vous engagez à :

- Apporter les modifications nécessaires à ce bulletin de partenariat qui a été prérempli sur la base des données de 2024.
- Compléter et signer la convention de partenariat et à retourner à l'Office de Tourisme l'ensemble des documents dans les 8 jours suivant leur réception.
- En cas d'option complémentaire Club Affaire, à compléter et signer la convention de commercialisation dans les mêmes délais.
- Payer votre facture de partenariat dans les 30 jours suivant sa réception. (Règlement par chèque ou virement bancaire). Celle-ci sera établie et envoyée une fois votre partenariat validé. Si la facture n'est pas réglée dans les délais, après relances, le service comptable de l'Office de Tourisme se réserve le droit de vous titrer au Trésor Public. Lors de votre virement vous devez impérativement indiquer le numéro de la facture.
- Être autorisé à diffuser les photos transmises à l'Office de Tourisme
- Accepter les conditions d'adhésion au référencement et à la rediffusion d'offres touristiques sur Apidae (cf « conditions pour le référencement et la diffusion d'offres touristiques sur la base APIDAE »)

Fait le _____, à _____

Nom, prénom, titre :

Faire précéder la signature de la mention

« Lu et approuvé »